



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
 61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT
 DE L'ORNE**

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 25 mars 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	47

CONVOCAATION

Datée	Du 25/03/22
Affichée	du 25/03/22

OBJET

**Précision sur la délégation du
 Président en matière de
 commande publique**

Monsieur Didier COUSIN a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Philippe VAN-HOORNE a donné pouvoir à Pascal GUEUGNON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
 Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absent excusé : Dominique NETZER

Absents : Nadège TROUILLET
 Pascal SUARD
 François HUREL
 Fabrice GLORIA,
 Fleur GOSSELIN
 Marie-José MARTIN
 Guy MARTEL

Acte rendu exécutoire après
 publication le 07 avril 2022

Le Président,
 Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 15 octobre 2020 et du 18 février 2021, il a été délégué au Président différentes attributions dont les marchés publics dont les montants sont inférieurs au seuil de procédure adaptée.

Il y aurait lieu de préciser que la délégation au Président concerne également les marchés passés sans publicité, ni mise en concurrence préalables. Ce type de marché ne peut être mis en œuvre que dans certaines hypothèses limitativement énumérées par le Code de la Commande Publique en raison de son montant ou de son objet (marché dont les prestations ne peuvent être fournies que par un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, de droits d'exclusivité ou en matière de création d'œuvre d'art ou performance artistique).

Il est proposé de préciser la délégation ainsi qu'il suit :

Commande publique :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord cadres et marchés subséquents :

- dont les montants sont inférieurs au seuil de procédure adaptée
- passés sans publicité ni mise en concurrence préalables

ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il convient de préciser qu'il sera rendu compte des décisions prises par le Président dans ce cadre lors de la séance suivante du Conseil Communautaire, et comme précisé ci-dessus, que ces décisions ne peuvent intervenir que lorsque les crédits nécessaires au règlement des marchés sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après
publication le 07 avril 2022

Le Président,
Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-020 du conseil communautaire en date du 18 février 2021 portant nouvelles délégations du conseil communautaire au Président
- Considérant la nécessité de préciser l'attribution du Président en matière de commande publique

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** la précision apportée à la délégation au Président telle que proposée ci-dessus, pour la durée du mandat restant

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.